

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et  
du Règlement Particulier de Police de la Navigation E-2015-59 du 30 mars 2015

Cahors, le 23 JUIN 2020

LOT AMONT

Section de voie : LUZECH – LARNAGOL  
**OUVERTURE DE LA NAVIGATION**

DDT46 / 2020 / n° 02




LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT  
chargé de la police de la navigation

## INFORME

**LES USAGERS DE LA RIVIÈRE LOT DE L'OUVERTURE DE LA NAVIGATION  
(FRANCHISSEMENT DES ÉCLUSES)  
SUR LA SECTION DE VOIE LUZECH / LARNAGOL  
A COMPTER DU VENDREDI 26 JUIN 2020, 12H00**

### RAPPEL DES RÈGLES DE NAVIGATION

Se reporter au RPPn sus-visé, article 11. Restrictions et interdictions à la navigation en période de glaces et de crues. (Article R. 4241-25, alinéa 3)

	<b>Inférieur au niveau I</b>	Le mouillage théorique de 1 mètre n'est pas assuré
Niveau de référence		Le franchissement des écluses est autorisé, sauf pour les embarcations
	<b>Compris entre le niveau I et II</b>	La navigation s'exerce librement dans le respect du présent règlement.
Niveau de référence		Le franchissement des écluses est interdit, excepté pour les bateaux à passagers.
	<b>Compris entre le niveau II et III</b>	La navigation des coches de plaisance nolisés est interdite
Niveau de référence		Le franchissement des écluses est interdit, sauf dérogation.
	<b>Supérieur au niveau III</b>	La navigation est interdite sauf dérogation accordée par l'autorité chargée de la police de la navigation.

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Service navigation du Département du Lot** :  
le numéro d'astreinte est affiché aux écluses,
- **Direction Départementale des Territoires du Lot**  
Service Eau, Forêt Environnement  
Police de la navigation  
Tel : 05 65 23 60 60

**SIGNATURE**

L'Adjoint au Chef du Service  
Eau, Forêt, Environnement,

Bernard DE CASTELAU

Date limite de l'avis à la batellerie : Jusqu'au 31 octobre 2020

Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

LOT AMONT

Section de voie : LUZECH – LARNAGOL

ANNEXE (AVIS A LA BATELLERIE DDT/ 2020/n°02)

## RECOMMANDATION AUX USAGERS

LES OUVRAGES DE NAVIGATION SONT EN LIBRE SERVICE  
**VIGILANCE SANITAIRE COVID-19**

**APRÈS LE DÉCONFINEMENT !**

**Sur les pontons comme à bord, appliquez les gestes barrières !**

COVID-19

**FACE AU CORONAVIRUS :  
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- **Se laver  
très régulièrement  
les mains**
- **Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**
- **Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**
- **Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**  
(appel gratuit)

Tout rassemblement, réunion ou activité dans un lieu ouvert au public, mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes, est interdit sur l'ensemble du territoire de la République (Article 3 du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 modifié visé ci-dessus)

**RAPPEL** : L'ACCÈS AUX OUVRAGES EST RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS DE LA VOIE D'EAU.